



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et éducation nationale : personnel

Question écrite n° 25119

Texte de la question

Le rapport de la Cour des comptes « la vie avec un handicap » paru juin 2003 évoquant l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques, dans le but de vérifier que l'obligation d'emploi et la norme de 6 % fixée par la loi du 10 juillet 1987 étaient bien respectées, indique que le ministère de l'éducation nationale, cette année encore, « n'a pas été en mesure de mettre en oeuvre une procédure de dénombrement satisfaisante ». En conséquence, M. Dominique Tian demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de bien vouloir lui indiquer le nombre des personnes handicapées employées par son ministère.

Texte de la réponse

Les personnels handicapés ont été par le passé recensés à l'aide d'une enquête par sondage auprès des services académiques. La qualité de cette enquête s'est révélée insuffisante pour que l'on puisse en tirer des estimations fiables. En conséquence de quoi, la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration du MJENR a établi, avec les autres directions de l'administration centrale concernées, le programme de travail suivant : 1. Automne 2003 : recensement des flux de recrutement des personnes handicapées ; 2. Automne 2003 : choix de deux académies pilotes (Amiens et Clermont-Ferrand) pour un recensement sur le stock ; 3. Juin 2004 : réponse exhaustive sur le stock dans les académies pilotes ; 4. 2004-2005 : généralisation de l'enquête exhaustive à toutes les académies ; 5. Juin 2005 : réponse exhaustive sur le stock dans toutes les académies.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25119

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7229

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9029